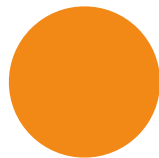
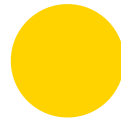
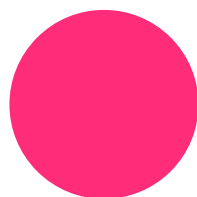




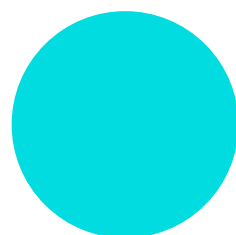
association
des professeurs
d'éducation
musicale



LA MUSIQUE au cœur du LYCÉE DES POSSIBLES



Réflexions & propositions de l'APÉMU



“Pourquoi, nous les hommes faisons-nous de la musique ? Parce qu’il faut apprivoiser les événements. Les comprendre. Les abstraire des choses. Les incorporer à notre corps et aux exigences de la raison. Sortir de la caverne où nous ne faisons que vivre. Forger un monde imaginaire sans choses et où elles ne manquent pas. Vibrer. Chanter, danser, être ensemble. Pleurer seuls, parfois, lorsque la musique impose son silence.”

Francis WOLFF, Pourquoi la musique ?, Paris, Fayard, 2015, p.398

Lecture du rapport Mathiot par l’APEMu

1. La culture : un supplément d’âme ?

La musique, les pratiques artistiques et la culture sont les grandes absentes du rapport de Pierre Mathiot. Après une très rapide analyse, on y trouve le mot « musique » une seule fois et artistique quatre fois. Même si l’on ne peut arrêter notre analyse à ces statistiques, il semble bien que le rôle réservé aux pratiques artistiques est très marginal. La première mention page 13, inscrit les pratiques artistiques comme « supplément au diplôme » (parmi : l’engagement associatif ; responsabilité élective ; activité sportive, culturelle, artistique). L’expression « supplément au diplôme » indique clairement que les pratiques artistiques dans le lycée demain ne seront que des « suppléments d’âme ».

De même, la dénomination EAC englobe (terme volontairement choisi par Pierre Mathiot) sans distinction des activités conduites au sein du lycée et des enseignements dont les enjeux et les modalités diffèrent. Il est important de rappeler que l’éducation artistique (tant au collège qu’au lycée) se fonde d’abord sur les enseignements. Cette notion de parcours n’a d’ailleurs de sens que dans la cohérence d’un enseignement et d’une pédagogie sur le long terme.

Quelle est vraiment la « culture de l’honnête homme » pour Pierre Mathiot ? Si les arts et les pratiques artistiques semblent marginales dans ce rapport, il est important de rappeler que, dans son acception historique, la culture de l’honnête homme faisait la part belle aux arts qui y jouaient un rôle essentiel.

2. Un parcours déséquilibré et incomplet

En classe de seconde (page 33 du rapport) : l’unité 2 propose de choisir une mineure parmi les majeures non choisies. Les propositions sont exclusivement des disciplines scientifiques, techniques, aucun choix dans les sciences humaines ou les arts n’est évoqué. La musique se trouve dès lors reléguée au choix d’option. Sans présumer de l’avenir, quelle sera la place réservée à la musique par des élèves déjà fortement sollicités sur le parcours obligatoire avec une multiplication de possibilités ? Par ailleurs, un parcours d’enseignement général ne devrait-il pas maintenir l’éducation artistique le plus longtemps possible ?

La musique est un choix possible dans la mineure optionnelle, à concurrence notamment d’enseignements comme l’euro. Si l’on peut comprendre que l’élève doive choisir entre deux disciplines artistiques (ce qui garanti l’équilibre du parcours), comment expliquer un choix qui devrait s’opérer entre l’euro et les arts ? Si le projet est de offrir aux élèves la possibilité de construire leur parcours en fonction de leurs stratégies d’orientation, de leur

besoins et de leurs envies, alors les disciplines complémentaires ne doivent pas être mises en concurrence.

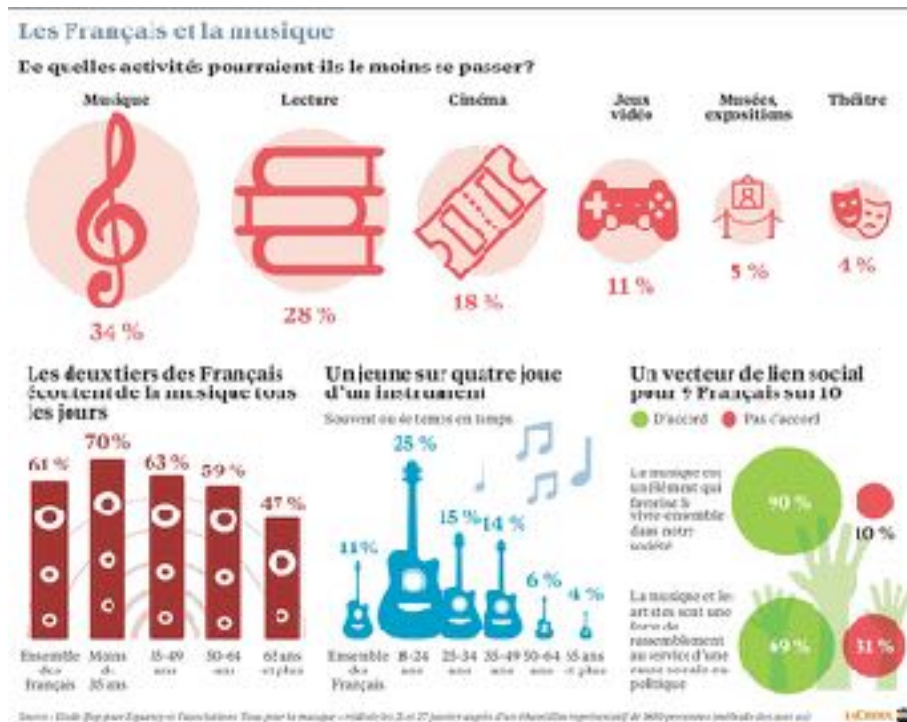
De même, si le projet du lycée est double : participer à la construction d'une culture générale commune, d'un patrimoine partagé par chaque élève et de contribuer à un parcours de formation consenti et tourné vers le post-bac, alors il est indispensable de maintenir la musique dans le cycle terminal, tant dans les majeures que dans les mineures.

Pourquoi l'éducation musicale et les pratiques musicales sont-elles nécessaires dans la formation générale du lycéen ?

L'enseignement musical au lycée doit s'inscrire dans la continuité du collège pour donner davantage de sens aux apprentissages des cycles 3 et 4 et pour permettre :

- d'approfondir les notions,
- d'élargir les répertoires abordés,
- d'affiner la perception ,
- et de continuer à développer l'esprit critique des élèves.

L'éducation artistique et culturelle des élèves, futurs citoyens, doit se poursuivre au lycée. Certes, la musique intervient dans certaines orientations post-bac mais il s'agit avant tout d'un enjeu de société où la musique est la première pratique culturelle des Français ¹. Si la musique participe à la construction de l'individu, elle est également facteur de lien social et d'intégration.



Dans la continuité du plan choral mis en œuvre dans les cycles précédents, adosser une pratique collective à un enseignement musical dans les lycées permettrait de renforcer et de pérenniser l'implantation d'une chorale dans chaque lycée.

¹ <https://www.la-croix.com/Culture/Musique/La-musique-lactivite-culturelle-preferee-Francais-2017-02-14-1200824635>

1. Un enseignement spécifique et original

1.1. Un enseignement au service d'une formation générale

L'éducation musicale participe pleinement au PEAC de l'élève. Elle favorise la rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation.

En outre, cet enseignement est le seul espace pédagogique qui concilie à lui seul :

- son et image (ex. : musiques de film),
- musique et texte (ex. : chanson, opéra, etc.),
- pratique et théorie (analyse et interprétation),
- sciences et art (phénomènes acoustiques, relations mathématiques),
- son et espace (spatialisation),
- sociologie et art (contexte des œuvres),
- son et environnement (dB, santé publique, dangers, environnement sonore extérieur),
- musique et économie (industrie de la musique, sources, droits d'auteur, diffusion, etc.),
- rencontres inter-niveaux internes (de la Seconde à la Terminale, toutes séries mélangées) et externes (liens avec les collèges et l'enseignement supérieur) grâce aux chorales et aux ateliers artistiques, le tout mené par un.e enseignant.e spécialiste, souvent titulaire de l'agrégation.

1.2. La pratique musicale : un outil d'acquisition de compétences spécifiques

Elle s'articule le plus souvent sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps périscolaire et hors temps scolaire.

Elle voit collaborer différents types de publics - séries générales et technologiques pour lesquelles elle devient l'un des rares lieux de rencontre - et favorise le vivre ensemble par l'expérience commune.

Chanter et/ ou jouer ensemble tisse des liens et permet de créer des réseaux hors d'un déterminisme social et professionnel.

Elle permet de :

- mettre en œuvre un processus de création, réfléchir sur sa pratique, s'intégrer dans un processus collectif,
- développer la capacité à faire preuve d'originalité, à construire sa propre réponse, à entrer dans un processus de construction d'un regard personnel et singulier sur le monde,
- construire une démarche d'autonomie dans le choix du répertoire travaillé et dans l'organisation de concerts dans et hors du lycée,
- développer l'aptitude à communiquer et à placer son travail dans le monde, à le soumettre au regard des autres,
- se confronter à la vie collective et à une démarche citoyenne dans le cadre d'un projet.

1.3. De l'importance de la culture et des pratiques artistiques pour les élèves

Après avoir bénéficié d'un enseignement d'éducation musicale obligatoire et d'un enseignement facultatif de choral au collège, de nombreux lycéens souhaitent poursuivre cette expérience au lycée. L'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous doit donc être un objectif important du projet d'établissement d'un lycée.

Partout où cela est déjà possible, la musique se révèle à la fois un élément fédérateur au sein d'un établissement scolaire mais aussi un puissant moyen de motivation et d'intégration de certains élèves et ce, quelle que soit la situation géographique du lycée (rurale, urbaine, péri-urbaine).

La musique permet à un établissement scolaire de s'affirmer comme un véritable lieu de vie culturelle que ce soit en son sein ou à l'échelle d'une ville ou d'une académie (journées portes ouvertes, concerts, cérémonies civiles organisées par la mairie, semaine des arts, festivals, etc.).

Les spectacles de lycée sont l'occasion de croisements avec d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, ...) ; ils permettent également de fédérer et de mettre en valeur les compétences d'élèves de sections différentes : STMG, L, S, ES, lycée professionnel... Tout le monde chante mais les élèves de série "STMG" ou ceux de "Bac pro accueil" peuvent, sous la responsabilité de leur professeur spécialisé, se charger de la gestion du concert.

Les partenariats développés avec des salles de spectacle, des formations musicales professionnelles ou amateurs de haut niveau, des metteurs en scène, permettent aux lycéens de rencontrer les œuvres et les artistes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement scolaire.

2. La musique, lieu de rencontre entre les sciences et les lettres

La musique est une discipline artistique riche qui se trouve à la croisée de nombreuses formes d'expressions artistiques, de nombreux savoirs et disciplines. Si les liens avec les lettres sont naturels et nombreux, il ne faut pas négliger l'étroite proximité de la musique avec les sciences - au Moyen-Âge, la musique n'était-elle pas considérée comme science et enseignée dans le Quadrivium ? Par ailleurs, la musique offre une ouverture et un enrichissement aux enseignements des enjeux du monde contemporain, des langues et des sciences économiques.

Dans les propositions de la commission Mathiot, la logique des majeures et mineures telles qu'elles ont été pensées pour l'instant met clairement de côté l'enseignement de la musique.

2.1. Musique / Mathématiques

Les liens étroits entre musique et mathématiques (intervalles, consonances, gammes, tempéraments, etc.) sont au centre de la réflexion de nombreux théoriciens de l'Antiquité à nos jours : Pythagore, Zarlino, Fludd, Mersenne, Euler, Rameau, un certain nombre d'universitaires actuels, les chercheurs de l'IRCAM, etc.

Certains artistes compositeurs ont utilisé des principes mathématiques pour créer leurs œuvres : musique sérielle (Webern, Boulez), nombre d'or (Bartók), règles ou procédés mathématiques (Xenakis dans *Métastases*).

Beaucoup d'œuvres du répertoire (notamment la musique dite "spéculative" de Bach) peuvent s'appréhender et se comprendre grâce aux mathématiques car elles ont été conçues dans une telle approche - comme, par exemple, le procédé de la gématrie qui éclaire sur la construction intime de l'œuvre.

2.2. Musique / Sciences physiques

Fréquence, amplitude, forme de la vibration sonore, série de Fourier, etc. : le son est un phénomène physique, qui est, à l'heure actuelle, au programme des séries scientifiques, mais qui, jusqu'à présent, se trouve trop souvent détaché de toute approche musicale, artistique et sensible.

Les propriétés physiques du son sont au cœur du travail et de la démarche créatrice de certains compositeurs passés ou actuels (IRCAM, musique spectrale,...)

Associer sciences et musique encourage ainsi à :

- mieux comprendre certains processus créatifs anciens ou contemporains ;
- renforcer et affiner les liens entre, d'une part, les compétences scientifiques et, d'autre part, la culture et la sensibilité artistique ;
- à faciliter certains projets d'orientation dans les métiers du son (ingénieur ou technicien du son, designer sonore) pour lesquels est demandée une double compétence scientifique et musicale.

Les programmes de Sciences physiques au collège permettent de lier physique et musique plus facilement. Il serait donc logique de pouvoir approfondir cette relation au lycée.

2.3. Musique / Sciences économiques et sociales

Cette approche particulière s'amorçait jusqu'alors en classe de seconde, dans le cadre de l'option "Arts du son" : en effet, les programmes stipulaient entre autres, d'aborder l'Économie de la Musique, les démarches et les projets artistiques ainsi que les rapports du son et de la musique à l'individu. En outre, les Sciences Sociales s'intéressent depuis quelques années à l'importance de la musique dans la société, notamment en matière de concept du goût musical, des métamorphoses de la musique et de l'impact sociétal des genres et styles musicaux. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à certains *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, revue fondée par Pierre Bourdieu (*Actes n°181-182*)

2.4. Musique / histoire géographie

À l'université, la musique est rattachée aux Sciences humaines et notamment à l'histoire-géographie. En effet, les liens entre ces disciplines sont indissociables. Si, au collège, ceux-ci sont succinctement abordés, ils sont approfondis au lycée. Ainsi, la problématique "L'œuvre et son contexte" est l'une des quatre que les élèves, inscrits en option facultative de musique, doivent aborder lors de l'année de terminale. Pour écrire leurs œuvres, les compositeurs se sont de tout temps inspirés des contextes sociologiques, politiques, culturels, religieux. Ce qui induit que l'histoire européenne ne peut s'écrire sans les arts et a fortiori sans la musique. Comment aborder la réforme luthérienne sans parler de la musique ?

Comment parler des transformations qui ont traversé la société dans les années 1960 / 1970 sans mentionner le développement d'une musique contestataire et revendicative ? Comment parler des relations entre le monde arabe et le monde occidental au Moyen âge en n'évoquant que les Croisades, sans parler des échanges culturels entre les deux mondes (exemple de la transmission de l'oud par les Arabes à l'Europe) ? Autant d'exemples et de sujets qu'il serait aisé de multiplier et qui résonnent forcément dans la société actuelle. Comment construire le regard, l'esprit critique et de tolérance du jeune citoyen sans ces rappels essentiels ?

Il en va de même pour les liens qui unissent la musique et la géographie. Lorsque l'élève apprend comment la musique se construit ailleurs, il comprend davantage la pensée, l'environnement culturel et même le patrimoine qui englobent telle région du monde. Il peut également se rendre compte d'éléments universels qui soudent l'humanité autour de quelques caractéristiques proches (par exemple : les instruments et gammes pentatoniques que l'on retrouve en Asie, Russie, Irlande et dans le blues ; l'importance du chant dans toutes les cultures et les traditions, etc.). Il peut aussi, par comparaison, mieux prendre conscience des particularités propres à sa culture.

2.5. Musique / langues

Le don des langues est d'abord une affaire d'oreille. La pratique vocale en langues étrangères permet de l'éduquer à la musicalité d'un nouvel idiome. Langue et musique sont essentiellement des phénomènes sonores. Imitation, écoute, perception, création et re-création sont des notions qui se rejoignent dans la musique et les langues étrangères. Cette approche transdisciplinaire permet une meilleure appropriation d'éléments linguistiques phonologiques, grammaticaux, lexicaux et permet l'acquisition de compétences transversales. Au-delà de la complémentarité de ces deux domaines, apprendre les langues c'est apprendre le monde.

De plus, la pratique du chant choral permet de renforcer l'apprentissage du français pour les élèves francophones / comme pour les primo-arrivants (intégration des élèves de CLA afin de faciliter l'apprentissage du français). La musique est une langue universelle qui facilite les échanges et l'intégration, tout en renforçant les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

2.6. Musique / lettres

Les liens étroits qui unissent la musique et les lettres ne sont plus à démontrer tant ils sont évidents. Ainsi, depuis l'Antiquité, le Verbe et le Son restent indissociables dans la création artistique. Que serait À la recherche du temps perdu de Marcel Proust sans la Sonate de Vinteuil ? L'épisode du bal dans Le Rouge et le Noir de Stendhal qui semble faire écho au mouvement éponyme de la Symphonie Fantastique de Berlioz ? La Musique de Charles Baudelaire ? Les poèmes mis en musique de Charles d'Orléans ? Guillaume de Machaut ? L'opéra ? La mélodie française ? Le lied ? La chanson française ? Les Fricassées de la Renaissance ? Bob Dylan ? Schubert, Goethe, Schiller et Heine ? Mahler et Rückert ? Rilke et Hindemith ? La poésie élisabéthaine ? La rhétorique poétique et musicale baroque ? Éluard et Poulenc ? Verdi et Boïto ?

René Char et Pierre Boulez ? Richard Strauss et Oscar Wilde ? Prévert ? Cosma ? Brel ? Aragon ? Gainsbourg ? Grand Corps Malade ? Gaël Faye ? Et ces textes qui, ayant ému nos élèves, sont devenus des sources de création, d'inspiration, et ainsi des témoignages de leur sensibilité musicale et littéraire ? Voici, résumé en quelques lignes, l'enseignement en Éducation Musicale du Primaire en Collège, pérennisé du Lycée à l' Université, afin d'instruire mais aussi solliciter une sensibilité musicale humaniste, patrimoniale et citoyenne.

3. Un enseignement tourné vers l'avenir

3.1. Compétences transversales pour le post-bac

Tout aussi bien mobilisées lors du grand oral que dans la future vie professionnelle des élèves, de nombreuses compétences recherchées en entreprise sont développées en cours de musique : des compétences d'oral, d'aisance dans la prise de parole, d'esprit critique, de créativité, de capacité d'organisation, d'autonomie du musicien, de travail en équipe, etc.

L'entraînement à la prise de parole immédiate (actuelle épreuve de l'option facultative...) est très peu pratiquée dans les autres disciplines et appelle à une spontanéité réfléchie.

Dans le cadre de l'option musique, les lycéens peuvent être amenés à monter des projets de A à Z : choix du répertoire, organisation des répétitions, communication, prise en charge de l'aspect technique du concert (sonorisation, éclairage...). La capacité à prendre des décisions en fonction d'un projet précis, la créativité, l'autonomie, l'aptitude à planifier et organiser sont autant de qualités très recherchées dans le monde professionnel en général.

3.2. De la formation du citoyen

Les projets menés en cours comme dans les enseignements complémentaires (chorales, orchestres, etc.) participent de la notion essentielle d'engagement dans un projet collectif. Ils développent l'esprit d'initiative, la sociabilité, le civisme.

À travers la pratique de la musique, l'élève développe implicitement l'écoute de soi et des autres, l'affirmation au sein d'un groupe, le partage, l'ouverture d'esprit, l'épanouissement personnel via le plaisir de pratiquer un art au sein d'un groupe. L'élève gagne en responsabilité, en autonomie et travaille également de façon implicite sur la confiance en soi.

La musique est la première pratique culturelle des jeunes : il faut donc les y éduquer ! De plus, la musique est un secteur économique porteur. À la fin du XX^e siècle, la musique est devenue très facile d'accès du fait de la multiplicité de supports sur laquelle elle existe (mp3, streaming, chaînes vidéo musicales etc.). Son accessibilité a été renforcée par le biais des nombreuses possibilités de connexion à internet et par la diversification des appareils numériques permettant une diffusion nomade de la musique (smartphones, enceintes bluetooth, lecteurs numériques, etc.).

Or, les jeunes sont les premiers « consommateurs » de musique sous toutes ses formes ; ce sont également des « consom'acteurs » qu'il faut éduquer afin de leur permettre de « penser la musique dans le monde d'aujourd'hui » - programme de terminale option musique de spécialité - à la fois d'un point de vue historique et culturel, mais également d'un point de vue économique et social (respect du droit d'auteur, sensibilisation aux questions inhérentes au téléchargement, impact économique et social à travers l'achat de places de concerts, de vidéos, d'abonnements en streaming qui ont un impact décisif sur la création musicale mais également sur le patrimoine musical français). L'un des rôles de l'option d'exploration « d'arts du son » en seconde est de renforcer cette sensibilisation et cette prise de conscience ; le professeur choisit des actions éducatives liées à de nombreux partenariats culturels qui permettent à l'élève de prendre conscience de l'impact de la musique dans la société d'aujourd'hui - l'un des trois axes d'étude en option facultative de seconde s'intitule d'ailleurs « musique et société ».

LA SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS

- Les études françaises et internationales montrent qu'environ 10% des jeunes de moins de 25 ans présentent une perte auditive pathologique et que cette proportion tendrait à augmenter. Il s'agit d'un enjeu de santé publique pour lequel des actions de prévention sont nécessaires.
- Les programmes d'éducation musicale et chant choral de collège mais aussi le parcours éducatif de santé, les enseignements de musique (facultatif et de spécialité) et d'arts du son (enseignement d'exploration) au lycée en sont les leviers importants. En effet, il revient très souvent au professeur de musique d'interroger les représentations sociales des jeunes autour de la musique, sans jugement de valeurs ni préjugés, et d'éduquer aux risques auditifs et au phénomène des musiques dites amplifiées pour agir sur les comportements à risque des jeunes (baladeur, concerts, discothèque...).
- Cette mission éducative s'inscrit très souvent dans un réseau d'acteurs locaux ou nationaux : ARS (Agences Régionales Santé), le Ministère de l'Éducation Nationale (Rectorat, DAAC), des associations diverses (Agi-Son, Grand Bureau). Ce travail en partenariat a permis l'éclosion de nombreux dispositifs à destination des élèves : "Peace and Love", "Dose le son"...
- La "marée sonore" qui environne un jeune aujourd'hui nécessite d'acquérir des repères, aussi bien esthétiques que sociologiques. L'ouverture critique apportée par l'enseignement musical permet aux lycéens d'être des consommateurs plus avertis, conscients des enjeux économiques et des influences stylistiques.

3.3. Les métiers d'avenir en relation avec la musique

De nouvelles combinaisons essentielles sont à imaginer pour le post-bac : ingénieur, technicien du son, acousticien, sonorisateur, sound designer, architecte, médiateur culturel,... de nombreuses formations supérieures aux métiers du son demandent un niveau scientifique associé à une bonne culture musicale.

La musique et la danse ne sont pas que des disciplines annexes ou des options facultatives qui constituent un "plus" permettant l'obtention d'une mention au baccalauréat : pour certains élèves, c'est un choix qu'ils affirment en connaissance de cause en choisissant, par exemple, de passer le concours d'entrée dans la filière TMD (Techniciens de la Musique et de la Danse). Cette filière pré-professionnalisante possède à ce titre un excellent taux de réussite au bac et ne rencontre aucun problème d'orientation post-bac.

En effet, cette formation diplômante permet aux jeunes interprètes de se perfectionner ensuite en Conservatoire Supérieur ou d'intégrer de prestigieux corps de ballets ou des écoles de danses de haut niveau. Ces élèves sont particulièrement épanouis parce qu'ils mettent le meilleur d'eux-mêmes au service de leur passion : la musique et la danse. Cette filière d'excellence allie la pratique instrumentale et/ou chorégraphique à un solide bagage culturel (histoire de la musique et de la danse, analyse musicale ou chorégraphique etc.). Elle n'a malheureusement pas été réformée depuis les années 1970 et son appellation de "baccalauréat technologique" lui donne parfois mauvaise presse auprès des parents d'élèves. Cette appellation de "bac TMD" devrait être repensée afin de valoriser le travail exigeant qui résulte d'un double cursus associant le conservatoire et le lycée à haut niveau. Cette filière constitue un excellent exemple car elle reflète à la fois un véritable épanouissement personnel et artistique des élèves tout en préparant à une orientation solide et réussie.

L'exigence d'une pratique musicale soutenue menée parallèlement à une formation générale complète, les capacités d'organisation et les compétences développées permettent également à ces élèves de s'orienter vers de nombreuses filières et de trouver des débouchés quelle que soit la voie choisie (métiers de la danse/musique, lettres, histoire, langues, STAPS, droit,...)

Enfin, l'enseignement musical au lycée, qu'il soit facultatif, spécialisé ou TMD, constitue le principal vivier des futurs étudiants en Musicologie. Si ces enseignements optionnels étaient abandonnés ou relégués à une quantité pédagogique négligeable, c'est toute une discipline universitaire appartenant aux Sciences Humaines qui deviendrait réellement menacée. En effet, la Musicologie s'avère une manne dans laquelle sont formés les chercheurs mais aussi les futurs professeurs d'Éducation Musicale et de l'Enseignement Supérieur ainsi que les intervenants en milieu scolaire (dumistes).

Les propositions de l'APÉMu pour le lycée de demain

1. Un cours de musique proposé dans chaque lycée à tous les niveaux, d'un volume horaire équivalent à l'actuelle option facultative. Ouvert sur la vie culturelle de la ville et sur les besoins des élèves de l'établissement, cet enseignement saura prendre en compte les spécificités et particularités locales.

Ainsi, l'enseignement dispensé pourra, entre autres, s'orienter vers :

- une pratique vocale collective,
- une pratique instrumentale,
- un enseignement tel que les « arts du son » actuellement, permettant aux élèves de nourrir leur parcours d'orientation,
- un enseignement plus général dans la continuité de l'éducation musicale, mêlant perception, pratique et compréhension du monde contemporain.

Cet enseignement optionnel offert à tous les élèves doit pouvoir être cumulé avec la « section européenne ».

En effet, la connaissance d'une culture, d'une langue et d'un pays ne peut remplacer la pratique et la culture musicales. Les compétences développées dans ces deux enseignements sont très différentes et l'une ne saurait remplacer l'autre.

Dans cet enseignement les élèves :

- poursuivent la pratique musicale initiée au collège, notamment à la chorale,
- approfondissent leurs connaissances et leur culture musicale par la rencontre avec l'œuvre d'art,
- enrichissent leur projet personnel d'orientation,
- découvrent, rencontrent les structures culturelles locales,
- nourrissent leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

2. Une majeure Musique

Cet enseignement rassemble des élèves aux profils variés et hétérogènes : issus de la formation générale du collège ou de classe CHAM, ces lycéens partagent la même envie d'approfondir leurs pratiques musicales, leurs connaissances et celle d'enrichir leur parcours culturel.

L'ouverture vers des combinaisons plus pertinentes et plus efficaces permettra de développer de nouvelles compétences chez les élèves et d'offrir une préparation plus complète au post-bac (musique et mathématiques, musique et sciences, musique et lettres, etc.).

Dans cet enseignement, les élèves :

- développent leurs compétences de musiciens,
- développent leur créativité,
- affinent leur perception de la musique,
- développent leur esprit critique,

- enrichissent leur culture musicale et artistique,
- pensent la musique aujourd'hui,
- affinent et nourrissent leur projet post-bac.